

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget supplémentaire 1997 du budget annexe de l'assainissement, que je soumetts à votre approbation, a été arrêté à 255 892 176,52 F, tant en dépenses qu'en recettes, toutes sections confondues.

Le budget supplémentaire a pour objet la reprise des résultats de la clôture de l'exercice précédent, constatés au compte administratif, leur affectation à l'exercice courant et l'inscription des propositions nouvelles de dépenses et de recettes.

Le projet qui vous est soumis envisage d'affecter une partie de l'excédent d'exploitation (121,659 MF) à la résorption du déficit d'investissement (65,328 MF) et à l'accroissement de l'autofinancement prévisionnel de 43,200 MF. Ce budget supplémentaire enregistre des propositions nouvelles qui proviennent, pour partie, des annulations faites au compte administratif (équivalents-reports) et, pour partie, de charges et produits complémentaires au budget primitif 1997 (besoins nouveaux). Les montants inscrits le sont pour leurs valeurs hors taxes, la TVA étant gérée sur un compte de tiers dans les écritures de madame le trésorier principal de la communauté urbaine de Lyon.

Budget supplémentaire 1997 - budget annexe de l'assainissement (en francs) - tableau n° 1 -

Libellés	Charges	Produits
Investissement		
propositions nouvelles	68 904 900,57	134 232 836,85
- équivalents-reports	44 703 059,72	20 605 931,26
- besoins nouveaux	24 201 840,85	113 626 905,59
dont autofinancement		43 500 000,00
dont affectation à l'investissement		65 327 936,28
dont emprunts	6 500 000,00	
déficit d'investissement reporté	65 327 936,28	
total investissement	134 232 836,85	134 232 836,85
Exploitation		
propositions nouvelles	56 331 403,39	
dont autofinancement	43 500 000,00	
excédent d'exploitation reporté		121 659 339,67
affectation à l'investissement	65 327 936,28	
total exploitation	121 659 339,67	121 659 339,67
total du budget	255 892 176,52	255 892 176,52

SECTION D'EXPLOITATION

Les principales caractéristiques des propositions de la section d'exploitation sont l'affectation à l'investissement d'une recette de 65,328 MF, montant du déficit d'investissement des exercices antérieurs, et l'augmentation de l'autofinancement prévisionnel de 43,5 MF qui sera ainsi porté à 94,5 MF pour 1997.

L'excédent d'exploitation (121,659 MF) finance, outre l'investissement, les dépenses nouvelles d'exploitation qui s'élèvent à 12,831 MF. Pour l'entretien des bâtiments et réseaux ce sont près de 9 MF qui

sont nécessaires. Par ailleurs, la contribution en 1996 du budget principal pour les eaux pluviales doit être régularisée au vu des réalisations de 1996. Ceci représente une annulation de 5,372 MF.

Les économies sur les prévisions des intérêts de la dette (1,5 MF) seront affectées au remboursement par anticipation des emprunts contractés.

Budget supplémentaire 1997 - budget annexe de l'assainissement (en francs) - section d'exploitation - tableau n° 2 -

Libellés	Charges	Produits
Exploitation		
propositions nouvelles	56 331 403,39	
autofinancement	43 500 000,00	
besoins du service	8 820 000,00	
intérêts de la dette	-1 500 000,00	
réajustement des eaux pluviales	5 372 171,57	
sûreté budgétaire	139 231,82	
excédent d'exploitation reporté		121 659 339,67
affectation à l'investissement	65 327 936,28	
total exploitation	121 659 339,67	121 659 339,67

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les 134,233 MF de recettes inscrits dans cette section sont issus essentiellement de l'exploitation (108,829 MF), le reste provient des aides et subventions de l'Agence de l'eau pour les travaux en cours (25,405 MF).

Les dépenses opérationnelles, 61,9 MF, ne représentent que la moitié des prévisions de ce budget (51,33 %), 65,3 MF correspondant à la reprise du résultat antérieur.

Les inscriptions les plus importantes affectent les opérations principales du service. La réhabilitation et la création en diffus de réseaux sont dotées de 28,216 MF dont 22,451 MF au titre des travaux engagés antérieurement et 5,765 MF pour un programme complémentaire. S'ajoutent deux opérations importantes dont la réalisation devrait s'achever en 1997 : le collecteur du Point du Jour (0,9 MF) et celui de la rue Lacouture à Bron (1,9 MF). Pour les stations d'épuration, des crédits sont mobilisés pour celles de Meyzieu, Limonest et Pierre Bénite essentiellement.

Le raccordement aux réseaux est complété à hauteur de 4,346 MF. Les galeries drainantes et la maîtrise des eaux de ruissellement seront améliorées grâce à 7 MF supplémentaires dont 1,5 MF sera consacré au renforcement de la galerie sous la future auberge de jeunesse de Lyon 5°. Des modifications de réseaux, dans le cadre de la politique de développement social urbain, sont inscrites à Bron, Vénissieux et Villeurbanne. Leur financement est assuré par le budget principal, pour 3,3 MF.

Budget supplémentaire 1997 - budget annexe de l'assainissement (en francs) - recettes d'investissement - tableau n° 3 -

Libellés	Equivalent-reports	Besoins nouveaux	Total
Opérations			
informatique	159 000,00		159 000,00
matériels	222 000,00		222 000,00
diverses stations d'épuration	6 370 600,00		6 370 600,00
station à Pierre Bénite	210 000,00		210 000,00
réseaux d'assainissement	3 540 000,00		3 540 000,00
collecteur du Point du jour	1 400 000,00		1 400 000,00
eaux pluviales	7 587 455,46	1 500 000,00	9 087 455,46
réseaux sur opérations	1 116 875,80	3 298 969,31	4 415 845,11
total des opérations	20 605 931,26	4 798 969,31	25 404 900,57

Autres mouvements			
autofinancement		43 500 000,00	43 500 000,00
affectation à l'investissement		65 327 936,28	65 327 936,28
total des autres mouvements		108 827 936,28	108 827 936,28
total général des recettes	20 605 931,26	113 626 905,59	134 232 836,85

Budget supplémentaire 1997 - budget annexe de l'assainissement (en francs) - dépenses d'investissement - tableau n° 4 -

Libellés	Equivalents-reports	Besoins nouveaux	Total
Opérations			
informatique	146 386,10		146 386,10
matériels	665 667,89	300 000,00	965 667,89
bâtiments	1 082 226,75	800 000,00	1 882 226,75
diverses stations d'épuration	4 759 906,85	1 600 000,00	6 359 906,85
future station de la Feysine	300 000,00		300 000,00
station à Jonage	500 000,00		500 000,00
station à Neuville-Fleurieu	1 000 000,00		1 000 000,00
réseaux d'assainissement	22 451 200,22	5 765 000,00	28 216 200,22
collecteur Lacouture à Bron	1 849 966,24		1 849 966,24
exutoire sud-est	120 000,00		120 000,00
collecteur du Point du Jour	897 799,48		897 799,48
branchements	4 345 684,64	4 300 000,00	8 645 684,64
eaux pluviales	5 807 866,83	1 145 000,00	6 952 866,83
réseaux sur opérations	776 354,72	3 298 969,31	4 075 324,03
total des opérations	44 703 059,72	17 208 969,31	61 912 029,03
Autres mouvements			
remboursement anticipé de la dette		6 500 000,00	6 500 000,00
sûreté budgétaire		492 871,54	492 871,54
total des autres mouvements		6 992 871,54	6 992 871,54
total des mouvements budgétaires	44 703 059,72	24 201 840,85	68 904 900,57
déficit d'investissement reporté	65 327 936,28		65 327 936,28
total général des dépenses	110 030 996,00	24 201 840,85	134 232 836,85

B - Propose de décider de l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1996 au financement du déficit de la section d'investissement à hauteur de 65 327 936,28 F, d'approuver le projet de budget supplémentaire 1997 du budget annexe de l'assainissement arrêté, en dépenses et en recettes, à 255 892 176,52 F, de préciser qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur le montant des propositions nouvelles à l'échelon du compte à 2 chiffres en investissement et en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un seul chapitre ;

C - Précise que les degrés complémentaires de précision (articles et opérations) lui sont toujours soumis et justifiés, en tant qu'autorité délibérante de l'ordonnateur, mais ne sont pas exécutoires pour madame le trésorier de la communauté urbaine de Lyon ;

Vu ledit budget supplémentaire ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Décide de l'affectation d'une partie de l'excédent d'exploitation de l'exercice 1996 au financement du déficit de la section d'investissement à hauteur de 65 327 936,28 F.

2° - Approuve le projet de budget supplémentaire 1997 du budget annexe de l'assainissement arrêté, en dépenses et en recettes, à 255 892 176,52 F.

3° - Précise qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur le montant des propositions nouvelles à l'échelon du compte à 2 chiffres en investissement et en exploitation, à l'exception des comptes 60, 61, 62 et 709 qui forment ensemble un seul chapitre.

Les degrés complémentaires de précision (articles et opérations) lui sont toujours soumis et justifiés, en tant qu'autorité délibérante de l'ordonnateur, mais ne sont pas exécutoires pour madame le trésorier de la communauté urbaine de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,